

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION DE SERVICES

ARTICLE 1- Généralité

Les présentes Conditions Générales de prestation de Services (ci-après « CGS ») régissent les rapports entre Mérieux Université et son Client.

Elles s'appliquent sous réserve d'accords particuliers. Les Formations proposées par Mérieux Université portent sur l'organisation de programmes de développement des compétences Inter ou Intra entreprises (ci-après les « Formations »).

Mérieux Université s'engage à exécuter les Formations avec tout le soin possible en usage dans sa profession, conformément aux règles de l'art, dans le respect des prescriptions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'à l'aide d'un personnel suffisant en nombre et en qualification et dans le cadre d'une obligation générale de moyens.

ARTICLE 2- Documents contractuels

Tout achat de Formations, matérialisé par la signature par le Client d'une Convention ou d'un devis associé (ci-après le « Contrat »), entraîne l'acceptation sans réserve par ce dernier des présentes CGS, lesquelles prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes Conditions Générales d'Achat.

Les engagements de Mérieux Université sont strictement limités aux Formations prévues dans le Contrat. Le contrat liant Mérieux Université au Client sera donc composé du Contrat signé par le Client et des présentes CGS, à l'exclusion de tout autre document contractuel, sauf dérogation expresse et écrite des deux parties.

ARTICLE 3- Règlement : prix, modalités de paiement

Les tarifs des Formations proposées par Mérieux Université sont décrits dans le Contrat ; ces prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises.

Les frais de transport, de dîners et d'hébergement sont à la charge du Client.

Les tarifs indiqués dans le Contrat sont fermes pour l'année civile en cours. Se reporter au catalogue pour les Formations Inter.

Les Formations Intra feront l'objet d'un Devis spécifique indiquant le nombre de personnes à former. En cas de changement, un nouveau devis sera proposé.

La facture sera établie par Mérieux Université après la réalisation de la Formation et adressée pour paiement au client.

En cas de paiement effectué directement auprès de Mérieux Université par un OPCO (OPérateur de Compétence), il appartient au Client de faire la demande de prise en charge auprès de l'OPCO dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué à Mérieux Université avant le début de la Formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à Mérieux Université avant la Formation, la totalité des frais de Formation sera facturée au Client. En cas de non-règlement par l'OPCO du Client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du Client.

Sauf dérogation prévue par écrit, la facture est payable au comptant, à 30 jours fin de mois, par chèque ou virement bancaire (coordonnées bancaires indiquées sur la facture).

Tout retard de paiement entraînera :

- la déchéance du terme de toute facture non échu,
- au titre du décret de 2012, une indemnité forfaitaire de 40€ par facture impayée
- au titre des intérêts de retard, une majoration égale au taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) + 10 points jusqu'au complet paiement des factures
- dès l'envoi d'une mise en demeure, l'application au titre de la clause pénale, une majoration égale à 20% de la somme impayée, sans toutefois qu'elle puisse être inférieure à 300€.

Sans préjudice de ce qui précède, en cas de défaut de paiement par le Client d'une seule échéance, de non-respect des conditions de paiement, ou au cas où Mérieux Université jugerait que la situation financière du client présenterait un risque pour le recouvrement de ses créances, Mérieux Université se réserve le droit :

- d'exiger pour l'exécution de toute Formation ultérieure, le paiement comptant avant chaque Formation, ou tout autre moyen de paiement au choix de Mérieux Université
- d'exiger le paiement immédiat de la totalité du solde restant dû

Toute Formation commencée est considérée comme due dans son intégralité

ARTICLE 4- Inscription à une Formation (Inter)

Pour inscrire un ou plusieurs de ses collaborateurs à une formation, le Client devra procéder à une inscription sur notre site, <http://pro.sante.merieux-universite.com>, ou éventuellement, par courrier électronique à formation.externe@merieux-universite.com. Dans ce cas, le bulletin d'inscription précisera le nom de l'établissement, le numéro Client (uniquement si le Client en possède un), l'adresse complète et les coordonnées téléphoniques, le prénom et le nom du ou des collaborateurs à inscrire, leur statut (Biologiste, Technicien, ...), son numéro RPPS ou ADEL (pour les techniciens), l'intitulé de la formation et sa date, ainsi que l'adresse de facturation, si différente de celle de l'établissement. L'adresse mail individuelle et le numéro de portable du stagiaire sont obligatoires (voir Article 14).

Le nombre de places à une formation étant limité, les demandes d'inscriptions sont traitées dans l'ordre de réception des inscriptions. Si le nombre maximum de participants pouvant assister à la formation est déjà atteint, Mérieux Université s'engage à prévenir le Client, à lui proposer une autre date ou à l'inscrire sur liste d'attente.

Une Convocation sera adressée au participant un mois avant le début de la Formation.

Mérieux Université ne peut être tenue responsable de la non-réception de la Convocation. Dans le doute, il appartient au Client de s'assurer de l'inscription de ses collaborateurs et de leur présence à la Formation. Une Attestation sera remise au participant à l'issue de la Formation.

Les personnes en situations de handicap sont invitées à contacter Mérieux Université dans les meilleurs délais.

ARTICLE 5- Force Majeure : Annulation d'une Formation, Remplacement d'un intervenant

Mérieux Université se réserve la possibilité d'annuler toute Formation si le nombre de participants est insuffisant ou si un problème technique ou logistique survient, et ce, sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les participants seront prévenus au moins une semaine avant le début de la Formation. Dans la mesure du possible, de nouvelles dates ou sites leurs seront proposés, ce qui donnera lieu à une nouvelle inscription. Mérieux Université se réserve aussi le droit, en cas de force majeure, de remplacer un intervenant par un autre de compétences équivalentes.

Mérieux Université pourra en cas de force majeure, annuler ou suspendre le déroulement d'une Formation sans préavis et sans que cela entraîne le remboursement des paiements déjà effectués.

ARTICLE 6- Annulation de l'inscription par le client

Toute annulation de commande par le Client doit être signalée par téléphone et confirmée par mail, le plus tôt possible.

Les facturations suivantes seront appliquées :

Formation « INTER »

- Annulation intervenant jusqu'à 14 jours avant le début de l'évènement et pas de report sur une autre Formation : facturation des frais de dossier d'un montant de 80 € H.T.
- Annulation intervenant de 14 à 7 jours avant le début de l'évènement : facturation de 50% du montant de la Formation
- Annulation intervenant moins de 7 jours avant le début de l'évènement : facturation de la totalité du montant de la Formation

Formation « INTRA »

- Annulation intervenant jusqu'à 60 jours avant le début de l'évènement : aucune facturation
- Annulation intervenant de 60 à 30 jours avant le début de l'évènement : facturation de 30% du montant des Formations réservées
- Annulation intervenant de 30 à 7 jours avant le début de l'évènement : facturation de 50% du montant des Formations réservées
- Annulation intervenant moins de 7 jours avant le début de l'évènement : facturation de la totalité du montant des Formations réservées

Une Formation dont l'annulation ne serait pas confirmée par écrit sera considérée comme fournie et donnera lieu à une facturation de la totalité du montant de la Formation.

En cas d'annulation de la part du Client et dans la mesure du possible, Mérieux Université s'engage à proposer un report sur une autre date ou une autre Formation.

ARTICLE 7- Prérequis aux Formations

Toute commande dans ce domaine implique que le Client accepte le contenu du programme présent dans le Codex des programmes disponibles de Mérieux Université.

L'inscription à un programme implique que le participant ait le niveau de connaissances requis, tel qu'indiqué dans le Codex des programmes. L'appréciation du niveau de connaissance des participants est à la charge du Client. De manière générale, l'adéquation des programmes choisis par le Client à ses besoins relève de sa seule et entière responsabilité.

Mérieux Université réalise des pré-tests auprès des stagiaires, sur chacune des Formations.

ARTICLE 8- Propriété intellectuelle et propriété du matériel

L'utilisation des documents remis lors des Formations est ainsi soumise au respect des articles L.122-4 et suivants du Code de la propriété intellectuelle relatifs à la propriété littéraire et artistique. Il est rappelé que toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur, constitue une contrefaçon passible de sanctions civiles et pénales (articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

De plus, aucune personne, organisation ou entité n'est habilitée à utiliser tout ou partie de ce matériel pour des formations, des séminaires, ou d'autres types de présentations, sans un accord écrit et préalable du Formateur ou de Mérieux Université.

ARTICLE 9- Conditions de participation

Le Client doit demander à ses collaborateurs participant à une Formation de se conformer au règlement intérieur communiqué par Mérieux Université.

Tout manquement au respect de ce règlement intérieur entraînera l'exclusion du participant. En cas d'exclusion, le paiement du prix des Formations reste intégralement acquis à Mérieux Université et doit être effectué aux dates convenues. Mérieux Université décline toute responsabilité en cas d'absence ou de départ d'un participant pendant les heures définies pour chaque programme.

Un départ anticipé du programme sera soumis à la signature d'une décharge.

ARTICLE 10- Communication

Les annonces dans les médias, notamment journaux, radios, télévisions, Internet, relatives aux Formations doivent faire l'objet d'une autorisation préalable expresse et écrite de la part de Mérieux Université dès lors qu'elles citent directement ou indirectement le nom de Mérieux Université, ou de l'une des sociétés du groupe auquel elle appartient.

Il est strictement interdit à toute personne physique ou morale d'utiliser, sans le consentement exprès de Mérieux Université tout élément de communication lui appartenant, incluant sans que cela soit limitatif, la marque ou le logo de Mérieux Université, la charte graphique, les photos du site. Par ailleurs, toute invitation à une Formation mentionnant le nom de Mérieux Université autrement que pour localiser la manifestation devra être soumise pour accord préalable à Mérieux Université.

ARTICLE 11- Responsabilité

Le Client est responsable, pendant toute la durée de son séjour, des dommages causés à Mérieux Université, ses autres clients ou sous-traitants, et en particuliers, sans que cela soit limitatif, des pertes et des détériorations causées aux installations et matériels mis à sa disposition, occasionnés par lui-même, ses auxiliaires, invités ou sous-traitants.

Mérieux Université décline toute responsabilité pour les conséquences directes ou indirectes, de l'utilisation par le Client du matériel (notamment informatique) mis à sa disposition dans le cadre des Formations pour la gestion des données et/ou informations lui appartenant, qu'elles soient confidentielles ou non. De même, Mérieux Université ne pourra être tenue responsable des vols et dommages causés aux biens du Client. En particulier, le stationnement des véhicules, sur le parking mis à la disposition du Client ou aux abords du site, se fait sous la responsabilité de leurs propriétaires ou utilisateurs.

Mérieux Université ne saura être tenue responsable dans le cas où la Formation n'a pas répondu aux attentes du ou des participants et décline toute responsabilité relativement au contenu des programmes, lequel est librement déterminé par l'intervenant conduisant ce programme.

ARTICLE 12- Assurances

Mérieux Université comme le Client s'engage à souscrire une police d'assurance couvrant tous les dommages relevant de leur responsabilité à l'occasion de l'exécution des Formations. A cet égard, Mérieux Université pourra à tout moment réclamer au Client l'attestation d'assurance correspondante.

ARTICLE 13- Contestation

Les présentes CGS sont régies, pour leur validité, leur interprétation et leur exécution, par la loi française. Pour toute contestation et à défaut d'accord amiable, les Tribunaux de Lyon sont seuls compétents même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

ARTICLE 14- Protection des Données Personnelles

Dans le cadre de la Réglementation Générale Européenne sur la protection des données (RGPD), nous vous informons que notre politique de protection des données personnelles est consultable au lien suivant : <http://pro.sante.merieux-universite.com>

Les données personnelles du Client et du stagiaire (nom, prénom, adresse mail) sont traitées par Mérieux Université dans le cadre des présentes CGS, et le cas échéant en vue de l'envoi d'informations et/ou de newsletters. Mérieux Université garantit au Client et au stagiaire le droit d'être informé et d'accéder aux données personnelles le concernant, d'exercer le droit de rectification et d'effacement, le droit de limitation et d'opposition au traitement, le droit de ne pas faire l'objet d'un traitement automatisé de données destiné à définir leur profil ou à évaluer certains aspects de leur personnalité, ainsi que le droit à la portabilité.

- Afin d'exercer ces droits, le Client ou le stagiaire concerné pourra contacter :
- par courrier : Mérieux Université - RGPD - 113, Route de Paris - 69160 Tassin La Demi-Lune
- par email : formation.externe@merieux-universite.com

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR LE CATALOGUE, MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS ADRESSER UN MAIL À formation.externe@merieux-universite.com

MERIEUX UNIVERSITE - PROGRAMME 2022

